



RÈGLEMENT DES COURSES DE SCHERWILLER

28 MAI 2022

1. Déroulement des courses

Les courses de Scherwiller sont organisées par l'Athletic Club Centre Alsace et sont déclarées au calendrier départemental régi par le comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin.

Elles sont composées de 4 épreuves :

- Animations jeunes

Les animations jeunes sont composées de courses à destination des enfants nés en 2010 et après. L'épreuve se déroule dans les rues du centre-ville de Scherwiller.

Pour les catégories Éveil Athlé et Poussins, il n'y a pas de classement ni de chronométrage, conformément à la réglementation fédérale. Une récompense est offerte à tous les participants de ces deux catégories.

Pour la catégorie Benjamins, l'épreuve est chronométrée et les participants sont classés.

Les distances à courir sont les suivantes :

Éveil Athlé (nés en 2013 ou après) : 1 tour de 550m

Poussins (2011-2012) : 2 tours soit 1100m

Benjamins : (2009-2010) : 3 tours soit 1650m, chronométré.

- Circuit du Riesling

Le Circuit du Riesling est une course sur route de 5km mesurée officiellement et classée "5km". Elle se déroule sur route goudronnée et sur sol dur et homogène (pistes cyclables, chemins piétons), empruntant des voies du domaine public ou ouvertes à la circulation publique. De ce fait, tout participant est tenu de respecter la réglementation s'appliquant à la circulation sur ce type de voies, dont le code de la route ainsi que tout arrêté délivré par les autorités compétentes.

- Course de l'Ortenbourg

La Course de l'Ortenbourg est une course de montagne, empruntant alternativement des routes goudronnées, des chemins en sol dur et homogène, et des chemins de randonnée de montagne pouvant avoir une forte déclivité, mais restant dans le cadre des itinéraires de courses de montagne définis par la FFA. La longueur du parcours mesure approximativement 13,6km (non mesurée officiellement). Le dénivelé positif de l'épreuve est d'environ 350m. La Course de l'Ortenbourg fait partie du challenge court du Trophée des Vosges.

Formule Duo Mixte

Le Circuit du Riesling et la Course de l'Ortenbourg peuvent être courues en formule Duo Mixte. Un classement spécifique pour chaque course sera établi dans cette formule.

Les participants doivent remplir les conditions nécessaires pour participer (licence, certificat médical), et doivent composer un duo mixte uniquement.

Les candidats participant en duo mixte devront réaliser l'épreuve côte à côte et passer la ligne en même temps. Les équipes ne respectant pas ces conditions ne seront pas classées.

- Trail des 6 Rochers

Cette course se déroule à 98% sur des chemins ou des sentiers qui traversent la forêt domaniale du Bernstein. Cet espace naturel étant sensible, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

Cette épreuve chronométrée se réalise sur un parcours de 31km (non mesurée officiellement) pour approximativement 1400m de dénivelé positif.

Le Trail des 6 Rochers fait partie du challenge long du Trophée des Vosges, et est également une course UTMB World Series Qualifier dans la catégorie 20km.

! Attention ! Les bâtons ne sont pas autorisés sur le Trail des 6 Rochers

2- Organisation

L'organisation est assurée par des bénévoles et les membres de l'Athletic Club Centre Alsace.

3- Inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer de 2 façons différentes :

- **Pour le Circuit du Riesling et la Course de l'Ortenbourg :**

1) Par bulletin d'inscription papier à télécharger sur le site <https://coursesdescherwiller.fr/> ou à récupérer auprès de nos annonceurs. La date limite par courrier est fixée au jeudi précédant la date de la course à minuit, cachet de La Poste faisant foi. Le bulletin doit être impérativement envoyé avec votre paiement et photocopie de la licence ou certificat médical à : ACCA – 12 rue Louise WEISS – 67600 SÉLESTAT. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

L'inscription sur place est possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course moyennant une majoration (voir tarifs ci-dessous).

2) Par internet soit à parti du site <https://coursesdescherwiller.fr/> soit sur <http://le-sportif.com> , la date limite est fixée au jeudi précédant la date de la course à minuit.

- **Pour le Trail des 6 Rochers :**

Par internet uniquement, sur le site <http://le-sportif.com>, la date limite est fixée au jeudi précédant la date de la course à minuit, dans la limite des dossards disponibles.

Pour ce nouveau parcours, la limite sera fixée à 300 participants.

Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Deux tarifs d'inscription :

1) Tarif réservé aux pré-inscriptions

- Animations jeunes : Gratuit
- 5km du riesling solo : 8€
- 5km du riesling duo mixte : 14€
- Course de l'Ortenbourg solo : 12€
- Course de l'Ortenbourg duo mixte : 20€
- Trail des 6 Rochers : 25€ **jusqu'au 30/04**, 35€ après le 30/04.

2) Tarif majoré pour toute inscription sur place ou après le jeudi minuit

- Animations jeunes : 5€
- 5km du riesling solo : 13€
- 5km du riesling duo mixte : 19€
- Course de l'Ortenbourg solo : 17€
- Course de l'Ortenbourg duo mixte : 25€

Pas d'inscription sur place pour le Trail des 6 Rochers.

Tout engagement est personnel et nominatif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être entièrement visible dans son intégralité lors de la course. Toute personne ne respectant pas ce critère ou disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPÉRATIVEMENT** présenter :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA, FFCO ou fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP) avec mention course à pieds en compétition
- Soit pour les coureurs non licenciés ou étrangers : Un certificat médical **original** de moins d'un an comportant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Annulation d'inscription : Toute personne inscrite peut demander l'annulation et le remboursement de son inscription (hors frais de gestion – voire site d'inscription) à condition de respecter les deux points suivants :

- Effectuer la demande par écrit depuis le site d'inscription
- Effectuer la demande avant le 18 mai 2022 minuit

Au-delà de cette date, aucune inscription ne pourra être remboursée et sera considérée comme définitive.

4- Participation

La compétition est ouverte à toutes et à tous à partir des catégories d'âge suivantes :

- Circuit du Riesling : à partir de la catégorie minime (2007-2008)
- Course de l'Ortenbourg : à partir de la catégorie junior (2003-2004)
- Trail des 6 Rochers : à partir de la catégorie espoir (nés en 2002 et avant)

Les coureurs s'engagent à respecter la loi du 23 mars 1999 concernant le certificat médical.

Concernant l'animation jeunes, pas d'âge minimum requis. La seule condition est que l'enfant soit capable de courir la course en autonomie, **sans accompagnant**.

Les participants de la Course de l'Ortenbourg et du Trail des 6 Rochers doivent être bien entraînés pour ce type d'épreuve.

5- Horaires

- **Trail des 6 Rochers (T6R)**

Le départ du Trail des 6 Rochers a lieu à la Chapelle du Taennelkreuz (à 2km de l'arrivée et du retrait des dossards). Les coureurs devront donc prendre leurs dispositions pour intégrer cette distance et être à l'heure au point de départ. Aucune navette n'est prévue pour emmener les coureurs sur le point de départ. Ces derniers doivent s'y rendre par leurs propres moyens. La route étant fermée à la circulation aux alentours de la Chapelle, il n'est pas possible de s'y rendre en voiture. Aucun stationnement sur place n'est autorisé.

13H30-15H00 Retraits des dossards **Salle polyvalente Alphonse Haag à Scherwiller**
15H15 Briefing course **Chapelle du Taennelkreuz**
15H30 Départ **Chapelle du Taennelkreuz**

Une barrière horaire à la Maison Forestière Willerpfad sera mise en place (15^{ème} kilomètre), à 18h00. Les concurrents qui passeront après l'horaire défini se verront retirer leur dossard. Ils seront alors hors course et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur prévoit une navette au départ de ce point pour ramener sur le lieu d'arrivée les coureurs abandonnant la course ou hors délai.

- **Animations Jeunes**

Départ à 16h, devant la mairie.

- **Circuit du Riesling**

Départ à 17h15, au croisement de la rue du Maréchal Joffre et de la rue de l'école.

- **Course de l'Ortenbourg**

Départ à 17h, au croisement de la rue du Maréchal Joffre et de la rue de l'école.

6- Récompenses

- Seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du scratch et le 1^{er} de chaque catégorie Homme et Femme pour la Course de l'Ortenbourg et le Trail des 6 Rochers.
- Seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du scratch et les 3 premiers minimes et cadet masculin et féminin pour le 5km du Riesling.
- Les 3 premiers Duo Mixte du Circuit du Riesling et de la Course de l'Ortenbourg seront également récompensés.

Les récompenses ne sont pas cumulables. Le scratch est prioritaire sur les récompenses par catégorie. Un(e) athlète classé(e) à la fois au scratch et par catégorie ne recevra donc que la récompense du scratch et le lot par catégorie sera alors attribué à la première personne suivant dans le classement par catégorie et non récompensée au scratch.

La remise des prix aura lieu à la salle polyvalente Alphonse Haag à Scherwiller. La présence de l'athlète est obligatoire pour la remise des prix.

Horaires des récompenses :

- Animations Jeunes : juste après chaque course
- 18h30 : Circuit du Riesling
- 18h45 : Course de l'Ortenbourg
- 19h30 : Trail des 6 Rochers

Pour chaque course, l'ensemble des participants recevra également une récompense avec son inscription :

- Animations Jeunes : un lot surprise
- Circuit du Riesling : un bon restauration ou boisson au choix
- Course de l'Ortenbourg : un bon restauration et boisson
- T6R : un lot surprise et un bon restauration et boisson

7- Ravitaillements

Pour l'ensemble des courses, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

- **Circuit du riesling**

Un poste de rafraîchissement et d'épongeage sera installé à mi-parcours.

- **Course de l'Ortenbourg**

Un poste de ravitaillement sera installé aux environs du km 6 de la course. De plus, des postes d'épongeage et de rafraîchissement, où uniquement de l'eau sera fournie, pourront être installés plus fréquemment si les conditions climatiques l'imposent.

- **Trail des 6 Rochers**

Des postes de ravitaillements seront installés aux environs des km 15 (solide, barrière horaire) 23 (solide) et 29 de la course. De plus, des postes d'épongeage et de rafraîchissement, où uniquement de l'eau sera fournie, pourront être installés plus fréquemment si les conditions climatiques l'imposent.

! Attention ! Dans le but de préserver l'environnement, il n'y aura aucun gobelet sur les ravitaillements. Les participants devront se munir de leur propre gobelet.

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.

Les ravitaillements hors zone sont interdits, tout comme le rejet de détritrus sur le parcours. Tout coureur ne respectant pas ces règles pourra être disqualifié.

8- Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et entièrement visible. Il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac à dos.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical.

Les dossards personnalisés seront réalisés pour toutes les inscriptions faites jusqu'au 08/05, pour toutes les courses.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle polyvalente Alphonse Haag à Scherwiller le jour de la course, le 28 mai 2022, à partir de 13H30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

- **Chaque participant pourra retirer son dossard sur présentation d'une copie de l'original du certificat médical datant de moins de 1 an ou de sa licence.**
- **En cas de non présentation d'une des pièces décrites ci-dessus le dossard ne sera pas délivré.**

Les organisateurs ne fournissent pas d'épingles.

9- Matériel obligatoire

Pour le T6R, vous évoluerez en nature et terrain accidenté, avec une météo pouvant être changeante. Du matériel est donc obligatoire pour des questions de sécurité :

- Couverture de survie,
- Téléphone chargé,

- Réserve d'eau de 0,5L minimum,
- Réserve alimentaire,
- Gobelet personnel (aucun gobelet sur les ravitaillements).

L'organisation se réserve le droit d'étendre cette liste en fonction des conditions météorologiques. Les coureurs seront avertis via la page Facebook et le site internet.

10- Assistance aux coureurs

Pour des raisons évidentes d'équité, mais également de sécurité, aucun coureur ne pourra bénéficier d'assistance à la course (sauf demande explicite aux organisateurs et hormis nécessité jugée par les organisateurs pour raisons de santé) sous quelque forme que ce soit. Sont donc notamment interdits les accompagnateurs à pieds et/ou vélo (même sur une portion réduite du circuit), les animaux pouvant tracter le coureur et/ou gêner les autres participants et tout véhicule en dehors des véhicules prévus par les organisateurs.

Concernant les courses en duo mixte, les moyens de traction entre les deux coureurs sont également interdits.

Conformément au règlement sportif de la FFA, les radios, lecteurs de cassettes ou cd, téléphones portables (sauf s'ils ne sont pas utilisés en courant) ou équipements similaires permettant de diffuser de la musique ou d'autres bandes sonores sont interdits.

Tout coureur ayant bénéficié d'une assistance non autorisée pourra se voir éliminé de la course par les organisateurs.

11- Assurances

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des courses.

12- Sécurité

L'organisateur est garant de la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation :

- Membres de l'organisation, licenciés et bénévoles ;
- Prestataires ;
- Employés des collectivités publiques ou territoriales utilisés pour la manifestation ;
- Coureurs ;
- Public.

Les objectifs sont :

- D'éviter la survenance d'un accident par la mise en place de mesures de protection adéquates ;
- De maîtriser et de limiter les conséquences d'un éventuel accident.

L'organisateur est responsable de la coordination des mesures de protection et d'intervention. En vue de définir un parcours offrant le maximum de sécurité aux participants, les organisateurs consulteront avant l'épreuve les services compétents (préfecture, municipalité, police, gendarmerie, protection civile, météo ...) et informeront, par tout moyen à leur disposition, les participants de conditions météorologiques particulières et exceptionnelles

susceptibles d'entraîner de graves troubles de santé (température élevée, température ressentie très basse, imminence de précipitations importantes ou d'orage). Les coureurs et le public devront respecter les consignes données par les organisateurs relatives à la sécurité. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si ce dernier doit prendre, pour des raisons de sécurité, la décision d'annuler ou de modifier toute ou partie de l'épreuve.

13- Chronométrage

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société Chrono compétition.

Pour le T6R, un chronométrage intermédiaire aura lieu au niveau du ravitaillement du kilomètre 15.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (abandon possible aux différents ravitaillements, à un poste de contrôle (signaleurs) ou à l'arrivée.

Concernant le Circuit du riesling et la Course de l'Ortenbourg en duo mixte, le temps retenu sera celui du couple, les deux coureurs devant franchir la ligne d'arrivée ensemble.

14- Après course et résultats

Les classements seront affichés (si les consignes sanitaires le permettent) et disponibles sur internet en soirée (notamment sur www.le-sportif.com et sur <https://coursesdescherwiller.fr/>). Ils seront également disponibles dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme: <https://www.athle.fr/> et du Trophée des Vosges : <https://www.trophee-des-vosges.com/>

WC disponibles à la salle polyvalente A. Haag

Douches et WC au centre sportif Thierry Omeyer (Route de Dambach-La-Ville) à côté du stade

Collation offerte à tous les participants

15- Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, les coureurs pourront obtenir le remboursement de leur dossard (hors frais de gestion du site <http://le-sportif.com>) s'ils en font la demande écrite à l'adresse : ACCA – 12 rue Louise WEISS – 67600 SÉLESTAT.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

En raison de l'incertitude que provoque le COVID19, il a été décidé de se donner toutes les chances de notre côté pour maintenir l'évènement.

Si la crise sanitaire amenait à l'annulation de la course, le remboursement intégral de l'inscription sera effectué, hors frais de gestion du site <http://le-sportif.com>.

16- Mesures sanitaires

Les règles gouvernementales et préfectorales en vigueur au moment de la course seront appliquées.

Sauf évolution des consignes sanitaires, il est possible que le port du masque soit nécessaire dans les zones à forte affluence (retrait des dossards, zone de départ, zone d'arrivée). Il pourra être enlevé pour la pratique sportive.

Le pass vaccinal complet est obligatoire pour retirer son dossard.

17- Contrôles / Dopage

Des points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve. Le non pointage d'un coureur à l'un de ces points de contrôle entraînera sa disqualification

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un local sera mis à disposition en cas de contrôle.

18- Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'évènement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur. Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

19- Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.